



Incitatifs mondiaux à l'investissement et à l'innovation (Gi³)

Budgets fédéral et provinciaux de
2021-2022 : Faits saillants des subventions
et des incitatifs pour les entreprises

Le 7 mai 2021

La vice-première ministre et ministre des Finances, l'honorable Chrystia Freeland, a présenté le budget de 2021 à la Chambre des communes le 19 avril 2021 et la plupart des gouvernements provinciaux canadiens ont également déposé leurs budgets respectifs au cours des deux derniers mois.

Personnes-ressources :

Martin Vézina
Leader national, Gi³
Tél. : 514-393-7139

**Centre d'excellence en matière
de subventions et d'incitatifs de
Deloitte**

Andrew Skeldon
Tél: 905-323-6049

Ontario et Est du Canada

Jelle Donga
Tél. : 416-643-8006

Cette alerte fournit les faits saillants des subventions et des incitatifs compris dans le budget fédéral, classés par thème, suivis de certaines propositions clés issues de chaque budget provincial. Ce document consiste en un résumé uniquement et ne représente pas une liste exhaustive des annonces concernant les subventions et les incitatifs.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET FÉDÉRAL DE 2021

TECHNOLOGIES PROPRES – SUBVENTIONS ET INCITATIFS

Pour appuyer l'innovation et la transformation industrielle, le budget de 2021 propose d'investir comme suit :

Fonds stratégique pour l'innovation : Un investissement sans précédent de 5 milliards de dollars sur sept ans, à compter de 2021-22, dans l'accélérateur net zéro qui finance des projets novateurs qui aideront à décarboniser l'industrie lourde et à appuyer les technologies propres. Ce financement s'ajoute aux 3 milliards de dollars sur cinq ans déjà annoncés en décembre 2020.

Investissements pour des projets transformateurs de technologies propres

propre : Jusqu'à 1 milliard de dollars selon la comptabilité de caisse, sur cinq ans, à compter de 2021-22, afin d'attirer des investissements du secteur privé dans des projets de technologies propres de grande envergure.

Technologies du développement durable Canada : 750 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-22, pour appuyer des technologies propres avant leur mise en marché.

Investissements dans la transformation de l'industrie forestière

54,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-22, à Ressources naturelles Canada, afin d'accroître la capacité de ce programme.

Faire progresser les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) : 319 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-22, afin d'appuyer les activités de recherche, de développement et de démonstration des technologies CUSC et d'améliorer leur viabilité commerciale.

TECHNOLOGIES PROPRES – CRÉDITS D'IMPÔT

Le budget de 2021 propose des mesures visant à permettre aux entreprises d'être compétitives et de prendre part à la course mondiale aux solutions propres, notamment :

Accroître la fabrication de technologies à zéro émission : Une réduction de 50 % du taux d'imposition général des sociétés et des petites entreprises qui fabriquent des technologies à zéro émission. Ces réductions entreraient en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et seraient progressivement éliminées à compter du 1^{er} janvier 2029 pour l'être complètement le 1^{er} janvier 2032.

Accélérer l'investissement dans les technologies énergétiques propres

En 2018, le Canada a instauré des incitatifs fiscaux pour encourager les entreprises à investir dans la production d'énergie propre et l'équipement d'efficience énergétique. Cela comprenait notamment une mesure temporaire

Ouest du Canada

David Arthur

Tél. : 403-261-8176

Colombie-Britannique

Scott Robertson

Tél. : 604-640-3184

Liens connexes :

[Nouveautés fiscales en R&D - archives](#)

[Services de fiscalité de Deloitte](#)

permettant aux entreprises de déduire immédiatement le coût complet des investissements faits dans certaines technologies énergétiques propres.

Le budget de 2021 propose d'élargir la liste des équipements admissibles, de supprimer certaines restrictions existantes et de mettre à jour les critères d'admissibilité de sorte que certains équipements de production d'électricité alimentés aux combustibles fossiles et aux déchets à faible rendement ne soient plus admissibles après 2024.

Incitatif fiscal pour le CUSC : Introduction d'un crédit d'impôt à l'investissement pour le capital investi dans des projets de CUSC, qui entrera en vigueur en 2022. Le gouvernement a l'intention d'agir rapidement en lançant une période de consultation de 90 jours avec des intervenants portant sur la conception du crédit d'impôt à l'investissement, après laquelle il annoncera plus de détails.

INNOVATION

Le budget 2021 propose les investissements suivants pour aider les entreprises à investir, à prendre de l'expansion et à innover au Canada.

Fonds stratégique pour l'innovation : En plus de l'investissement dans l'accélérateur net zéro susmentionné, le budget de 2021 propose 2,2 milliards de dollars sur sept ans et 511,4 millions de dollars par la suite afin d'appuyer des projets novateurs dans l'ensemble de l'économie, notamment dans les secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale et de l'agriculture. Cela inclut faire progresser plusieurs objectifs stratégiques :

- Un soutien de 1,75 milliard de dollars, sur sept ans, destiné à l'aérospatiale, en plus de l'Initiative de relance régionale pour l'aérospatiale;
- Un soutien de 1 milliard de dollars, sur sept ans, destiné à la croissance du secteur des sciences de la vie et de la biofabrication au Canada, au rétablissement des capacités du secteur ayant été perdues et à l'amélioration de la préparation à long terme en cas de pandémie.

Stratégie pancanadienne d'intelligence artificielle : 185 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer la commercialisation par le Canada d'innovations et de recherches en intelligence artificielle.

Lancement d'une stratégie quantique nationale : 360 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-22, afin d'amplifier les forces importantes du Canada dans la recherche quantique et de développer des technologies, des entreprises et des talents prêts à évoluer dans le domaine quantique.

Initiative des supergrappes d'innovation : Un financement supplémentaire de 60 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-22, pour continuer d'appuyer des projets innovateurs canadiens.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Élargissement du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) :

Le budget de 2021 propose de fournir 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-22, et 100 millions de dollars annuellement par la suite, afin d'élargir ce programme en vue de soutenir 2 500 petites et moyennes entreprises (PME) innovantes supplémentaires. Le budget de 2021 propose également d'investir :

- 75 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-22, pour permettre aux entreprises clientes à forte croissance du PARI d'avoir accès à des services d'experts en propriété intellectuelle;
- 5,7 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-22, pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises d'accéder aux visites interactives du PARI, où les entreprises peuvent accéder à de l'équipement, des installations et une expertise à des centres d'accès à la technologie affiliés à des collèges

En outre, le budget de 2021 propose les investissements suivants pour appuyer les projets de recherche et développement :

Programme d'innovation dans les collèges et les communautés :

46,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-22, afin de soutenir d'autres partenariats de recherche entre les collèges, les cégeps, les écoles polytechniques et les entreprises dans le cadre de ce programme du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.

AdMare : 92 millions de dollars sur quatre ans, à partir de 2021-22, afin de soutenir la création d'entreprises, l'expansion et la formation dans le secteur des sciences de la vie.

Fonds pour les essais cliniques : 250 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-22, aux Instituts de recherche en santé du Canada pour la mise en œuvre d'un nouveau Fonds pour les essais cliniques.

Minéraux critiques : 36,8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-22, avec un amortissement restant de 10,9 millions de dollars, à Ressources naturelles Canada pour la recherche et le développement fédéraux en vue de faire progresser l'expertise en matière de traitement et de raffinement des minéraux critiques de batteries.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Reconnaissant le rôle essentiel que jouent les secteurs agricole et agroalimentaire dans la lutte contre les changements climatiques et soutenant leur besoin de s'adapter aux nouveaux accords commerciaux, le budget de 2021 propose les mesures suivantes :

Programme des technologies propres en agriculture : S'assurer que ce programme, élargi récemment, de 165,5 millions de dollars :

1. verse en priorité 50 millions de dollars aux agriculteurs de partout au Canada afin de financer l'achat de séchoirs à grains à plus grande efficacité énergétique;
2. alloue 10 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour alimenter les exploitations agricoles avec de l'énergie propre et réduire leur consommation de diesel.

Programme de solutions agricoles pour le climat : Un financement supplémentaire de 200 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-22, afin de lancer immédiatement des actions pour le climat en milieu agricole en vue d'accélérer la réduction des émissions grâce à une meilleure gestion de

l'azote, l'adoption de cultures de couverture et la normalisation du pâturage en rotation.

Fonds d'investissement dans la transformation : Afin d'aider les transformateurs de tous les produits agricoles soumis à la gestion de l'offre à s'adapter à l'Accord économique et commercial global (AECG) et à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), le budget de 2021 propose un montant supplémentaire de 292,5 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-22, pour la création d'un fonds d'investissement dans la transformation destiné à l'investissement privé dans les usines de transformation.

Soutien aux emplois du secteur viticole canadien : 101 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-23, à Agriculture et Agroalimentaire Canada, pour la mise en œuvre d'un programme pour le secteur vitivinicole qui aidera les établissements vinicoles à s'adapter aux défis actuels et émergents, conformément aux obligations commerciales du Canada.

COVID-19

Pour aider les entreprises durement touchées par la pandémie de COVID-19 à se rétablir rapidement et être en mesure de prospérer, le budget de 2021 propose d'investir dans les programmes suivants :

Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires : 57,6 millions de dollars en 2021-22 pour prolonger ce programme jusqu'au 31 août 2021.

Programme canadien d'adoption du numérique : Lancement du Programme canadien d'adoption du numérique pour aider les PME à adopter les nouvelles technologies numériques. Ce programme offrira deux volets de financement

- Volet 1 – 1,4 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-22, pour aider les entreprises des rues commerçantes à accroître leur clientèle en ligne;
- Volet 2 – 2,6 milliards de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-22, pour aider les PME à financer l'adoption des technologies.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Pour soutenir la relance économique et la croissance à long terme, le gouvernement s'est engagé à appuyer le développement économique régional.

Initiative de relance régionale de l'aérospatiale : Le budget de 2021 propose d'accorder aux organismes de développement régional un montant de 250 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-22, pour aider les PME de l'aérospatiale à améliorer la productivité, à renforcer les capacités de commercialisation et à écologiser leurs activités et produits.

Cela s'ajoute au montant de 1,75 milliard de dollars engagés dans le Fonds stratégique pour l'innovation, fournissant ainsi un soutien combiné de 2 milliards de dollars pour aider le secteur de l'aérospatiale à se rétablir.

Favoriser l'emploi et la croissance dans toutes les communautés : Pour appuyer le financement des entreprises par l'intermédiaire des organismes de développement régional, le budget de 2021 propose de fournir un financement de 700 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-22.

Création d'une nouvelle agence de développement régional pour la Colombie-Britannique : Le budget de 2021 propose de créer un nouvel organisme pour la Colombie-Britannique et de fournir 553,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-22, et 110,6 millions de dollars annuellement par la suite, pour appuyer la nouvelle agence et les projets des entreprises de la Colombie-Britannique.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES

Reconnaissant que les entreprises autochtones ont besoin d'avoir accès au soutien, le budget de 2021 propose d'investir dans les programmes suivants pour s'assurer qu'elles font partie de la relance économique.

Programme d'entrepreneuriat autochtone : Un investissement de 42 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-22, afin d'élargir le Programme d'entrepreneuriat autochtone qui offre un soutien direct aux entreprises dirigées par des Autochtones.

Fonds d'appui aux entreprises communautaires autochtones : 117 millions de dollars en 2021-22 pour renouveler le Fonds d'appui aux entreprises communautaires autochtones. Cela permettra aux collectivités des Premières Nations, des Inuits et des nations métisses de continuer à fournir des services à leurs membres et à favoriser l'emploi par l'intermédiaire d'entreprises et de microentreprises en propriété collective touchées par la pandémie de COVID-19.

EMBAUCHE

Pour aider les jeunes et les étudiants à acquérir des compétences professionnelles et à créer de nouvelles possibilités pour les entreprises et les jeunes travailleurs, le budget de 2021 propose d'investir dans les programmes suivants :

Programme de stage pratique pour étudiants : 239,8 millions de dollars en 2021-22 afin d'appuyer les possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les étudiants de niveau postsecondaire. Cela augmenterait la subvention salariale offerte aux employeurs à 75 %, jusqu'à concurrence de 7 500 \$ par étudiant.

Emplois d'été Canada : 371,8 millions de dollars dans un nouveau financement pour Emplois d'été Canada en 2022-23 afin de soutenir environ 75 000 nouveaux stages à l'été 2022. Au total, ce programme financera environ 220 000 emplois d'été au cours des deux prochaines années.

Stratégie emploi et compétences jeunesse : 109,3 millions de dollars en 2022-23 afin de soutenir plus de 7 000 stages supplémentaires pour les jeunes.

Service aux apprentis : 470 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-22, pour établir le Service aux apprentis. Ce nouveau service aiderait

55 000 apprentis de première année dans les métiers de la construction et de la fabrication du Sceau rouge à se connecter aux possibilités offertes aux petits et moyens employeurs. Les employeurs pourraient recevoir jusqu'à 5 000 \$ ou 10 000 \$ par apprenti admissible.

Mitacs : 708 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-22, afin de créer au moins 85 000 stages d'apprentissage intégré au travail qui offrent de l'apprentissage en cours d'emploi et fournissent aux entreprises du soutien pour développer des talents et prendre de l'expansion.

FAITS SAILLANTS DES BUDGETS PROVINCIAUX DE 2021

Colombie-Britannique (20 avril 2021)

CleanBC : 506 millions de dollars en investissements supplémentaires dans CleanBC, notamment :

- 96 millions de dollars pour le programme CleanBC pour l'industrie;
- 120 millions de dollars pour prolonger le crédit d'impôt pour l'action climatique en 2023-24.

Fonds d'investissement stratégique InBC : Création d'un nouveau fonds d'investissement stratégique de 500 millions de dollars afin d'aider les entreprises à fort potentiel à prendre de l'expansion et attirer les entreprises à investir en Colombie-Britannique. Le fonds devrait être prêt à l'investissement d'ici l'automne 2021.

Centre pour l'innovation et l'énergie propre : Les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique fourniront un total combiné de jusqu'à 95 millions de dollars pour mettre sur pied ce centre afin de faire progresser l'expansion et la commercialisation des technologies propres en Colombie-Britannique et dans l'ensemble du Canada.

Augmentation du crédit d'impôt pour encouragement à l'emploi : 150 millions de dollars alloués pour appuyer l'augmentation du crédit d'impôt pour encouragement à l'emploi pour les employeurs du secteur privé qui ont augmenté leur masse salariale par l'embauche ou une hausse des salaires au cours du dernier trimestre de 2020.

Programme de subvention à la relance pour les petites et moyennes entreprises : 195 millions de dollars en 2021-22 pour prolonger ce programme qui fournit jusqu'à concurrence de 30 000 \$ en subventions pour appuyer la relance et s'adapter à la COVID-19. Cela peut inclure la diversification des activités commerciales avec l'ajout de nouveaux services, la modification de l'espace physique, la compensation des coûts fixes, ou la croissance de l'entreprise en offrant des services en ligne.

Soutien aux agriculteurs de la Colombie-Britannique : 35 millions de dollars alloués en 2021-22 afin d'aider les agriculteurs de la Colombie-Britannique à accéder aux travailleurs étrangers temporaires et à les accommoder en vue de la récolte des cultures.

Programme d'Initiative sur les compétences en innovation : 15 millions de dollars pour élargir ce programme qui fournit jusqu'à 10 000 \$ en

financement aux entreprises pour embaucher un étudiant de niveau postsecondaire, ou un jeune qui a terminé une certification ou une formation approuvée par l'industrie, dans un poste technologique.

Alberta (25 février 2021)

Programme « Alberta Innovates » : 15 millions de dollars en 2021-22 afin d'améliorer le programme d'accélérateur et de mise à l'échelle pour les entrepreneurs.

Subvention pour l'emploi dans le domaine de l'innovation : 166 millions de dollars afin d'appuyer les PME qui investissent dans la recherche et le développement dans tous les secteurs.

MITACS international : 5 millions de dollars supplémentaires alloués à la création de possibilités de stages.

Fonds pour les entreprises : 10 millions de dollars pour permettre à Invest Alberta de promouvoir l'environnement commercial attrayant de l'Alberta et d'identifier et de poursuivre de nouveaux investissements à forte valeur ou à impact élevé.

Fonds d'accélération III : Un fonds providentiel de contrepartie de 15 millions de dollars qui fournit du financement comme première étape dans la préparation du financement du capital de risque pour les entreprises en phase de démarrage.

Innovation technologique et réduction des émissions : 449 millions de dollars en fonds de relance fournis sur quatre ans par l'entremise du système TIER (*Technology Innovation and Emissions Reduction*) pour réduire les émissions.

Programme « Alberta Jobs Now » : 136 millions de dollars pour les employeurs admissibles afin d'embaucher de nouveaux employés et leur offrir une formation

Saskatchewan (6 avril 2021)

Fonds de capital de risque pour les technologies agricoles : Un investissement initial de 3 millions de dollars (total prévu de 15 millions de dollars) dans le nouveau fonds de capital de risque pour les technologies agricoles afin de renforcer le leadership mondial dans le secteur Agtech.

Programme « Saskatchewan Technology Start-up Incentive » : Ce programme d'encouragement pour les nouvelles entreprises technologiques, qui offre un crédit d'impôt non remboursable de 45 % aux investisseurs en Saskatchewan, sera prolongé pour une période de cinq ans jusqu'en 2026.

Manitoba (7 avril 2021)

Crédit d'impôt pour les médias numériques interactifs : Bonification à partir de l'année d'imposition 2021 en éliminant la date d'expiration du crédit d'impôt et en élargissant son admissibilité aux activités complémentaires, comme le contenu téléchargeable, la maintenance et les mises à jour périodiques, ainsi que la gestion et l'analyse des données qui sont complémentaires aux principaux produits développés.

Crédit d'impôt pour capital de risque pour les petites entreprises : Les bonifications comprennent l'augmentation de l'investissement admissible maximal d'un investisseur de 450 000 \$ à 500 000 \$ et l'augmentation du crédit d'impôt maximal pouvant être déduit de l'impôt sur le revenu du Manitoba au cours d'une année donnée de 67 500 \$ à 120 000 \$.

Ontario (24 mars 2021)

Fonds pour Investissements Ontario : 400 millions de dollars sur quatre ans pour créer le Fonds pour Investissements Ontario, qui encouragera les investissements dans les secteurs clés de la fabrication, de la technologie et des sciences de la vie.

Réseau de l'innovation pour les véhicules automatisés (RIVA) :

56,4 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour créer RIVA et accélérer le développement des technologies de nouvelle génération dans le secteur de la mobilité et des véhicules électriques, connectés et autonomes. Le programme encouragera l'innovation et la collaboration grâce à des partenariats entre les PME, le milieu universitaire, l'industrie automobile et le secteur des batteries, y compris le développement de minéraux critiques dans le nord de l'Ontario.

Crédit d'impôt à l'investissement régional : Le budget propose de doubler temporairement ce crédit d'impôt remboursable dont peuvent se prévaloir les sociétés privées sous contrôle canadien qui font certains types d'investissements dans des régions déterminées, qui passerait de 10 % à 20 % pour les dépenses admissibles pour des biens admissibles devenus prêts à être mis en service au cours de la période commençant le 24 mars 2021 et se terminant avant le 1^{er} janvier 2023. Cela doublerait le soutien sous forme de crédit d'impôt d'un maximum de 45 000 \$ à un maximum de 90 000 \$ par année. Remarque : une approbation législative est requise.

Québec (25 mars 2021)

Développement du secteur forestier : 92,8 millions de dollars pour diverses initiatives visant à développer davantage le secteur forestier, ainsi que 15 millions de dollars sur deux ans pour permettre à l'industrie forestière de développer de nouveaux marchés et de se positionner avantageusement.

Déploiement de la première stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies : 20 millions de dollars en 2021-22 pour la mise en place de premières initiatives visant à jeter les bases du développement de l'hydrogène vert et des bioénergies, afin de guider l'action gouvernementale dans l'utilisation et la production de ces sources d'énergie en remplacement des énergies fossiles.

Programme d'innovation en cybersécurité au Québec : 27,5 millions de dollars seront accordés à Prompt-Québec en 2020-2021 pour prolonger et bonifier le soutien apporté aux projets déposés dans le cadre du Programme d'innovation en cybersécurité au Québec.

Nouveau-Brunswick (16 mars 2021)

Fonds sur les changements climatiques : 36 millions de dollars en 2021-22 afin d'appuyer des projets sur les changements climatiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Secteur des réacteurs nucléaires modulaires : Un investissement stratégique pluriannuel de 20 millions de dollars pour appuyer le développement du secteur des petits réacteurs nucléaires modulaires.

Nouvelle-Écosse (25 mars 2021)

Programme des technologies propres en agriculture : 5 millions de dollars sur deux ans pour aider les agriculteurs et les transformateurs de produits alimentaires à accroître la production alimentaire de la Nouvelle-Écosse tout au long de l'année, à réduire les émissions et à diminuer la quantité d'aliments importés.

Fonds vert: 26 millions de dollars pour les nouveaux programmes du Fonds vert visant à lutter contre les changements climatiques, y compris :

- **Programme de solutions énergétiques pour les organismes sans but lucratif et les petites entreprises** : 3,5 millions de dollars sur trois ans pour encourager l'amélioration de l'efficacité énergétique;
- **Programme de leadership en énergie propre** : 2 millions de dollars sur cinq ans pour aider les jeunes stagiaires à travailler sur des projets liés aux changements climatiques.

Investissements dans des secteurs qui soutiennent les économies rurales :

- **Stratégie sur la qualité du vin de la Nouvelle-Écosse** : 1,3 million de dollars pour la première année de cette nouvelle stratégie sur cinq ans;
- **Stratégie d'expansion de l'aquaculture**: 1,5 million de dollars pour la première année de cette nouvelle stratégie sur cinq ans.

Île-du-Prince-Édouard (12 mars 2021)

Bâtir un secteur des technologies propres : Un soutien aux entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard dans le développement et le déploiement de solutions technologiques propres concurrentielles, notamment :

- la création d'un portefeuille de prêts de 50 millions de dollars afin d'aider les entreprises, nouvelles et existantes, à adopter et développer des solutions technologiques propres et à offrir des subventions d'investissement en actions;
- le lancement en 2021 d'un fonds de 10 millions de dollars, sur cinq ans, pour la recherche et développement dans le domaine des technologies propres;
- la création du Fonds du Défi des technologies propres avec un investissement initial de 250 000 \$ en 2021.

Comment Deloitte peut-il vous aider?

Le Centre d'excellence en matière de subventions et d'incitatifs de Deloitte peut vous aider à comprendre comment votre entreprise pourrait avoir accès au financement gouvernemental. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez discuter de l'une ou l'autre des mesures ci-dessus, veuillez communiquer avec votre conseiller de Deloitte ou l'une des personnes-ressources mentionnées dans cette alerte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans de nombreux secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500^{MD} par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante – y compris les 14 000 professionnels au Canada – veuillez nous suivre sur LinkedIn, Twitter ou Facebook.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.